

Énigme n°1

Je suis l'un des plus vieux bâtiments de Saint-Nazaire. Mon ancien nom rappelle qu'avant d'être urbanisée, une bonne partie de Saint-Nazaire n'était que sable et dune

Qui suis-je ?



LE FOYER
Club des Vieux Amis

SALLES
DE REUNIONS

LE DOMAINE DU SABLE



LE MANOIR DU SABLE

Dessin de Paul Bellaudeau.

28 Février
1924

Je vous propose, Messieurs, d'approuver les comptes du Trésorier.

Saint-Nazaire, le 26 Février 1924.

Le Maire,
V. LACOUR.

Commission de surveillance de la Caisse de retraite ou de prévoyance des Employés municipaux, réunie le jeudi 28 Février 1924, à 15 h. 30, sous la présidence de M. E. PLAUD, Adjoint.

Présents : MM. Martel, Adjoint spécial ; Bertho, préposé en chef de l'Octroi et Savy, secrétaire adjoint de la Mairie.

Les comptes du Trésorier sont approuvés.

Séance du Conseil

Adopté.

(Approbation préfectorale du 13 Mars 1924.)

— A 17 heures 30, le Conseil se constitue en Comité Secret.

Comité Secret

RUE WALDECK-ROUSSEAU PROLONGÉE. — ALIGNEMENT. — GRATIFICATION.

M. le MAIRE lit l'exposé suivant :

Messieurs,

A la séance des Commissions du 20 courant, notre collègue M. Audic a appelé votre attention sur la situa-

28 Février
1924

tion faite à Mme Jeanneau qui a reçu une indemnité de 800 francs et a dépensé une somme de 1.700 francs pour rétablir des constructions à l'usage de buanderie et de W. C.

Je vous propose d'allouer à Mme Jeanneau, à titre bienveillant, une somme de 500 francs sur l'emprunt de 6.311.600 francs.

Saint-Nazaire, le 22 Février 1924.

Le Maire,
V. LACOUR.

Séance du Conseil

Adopté.

(Approbation préfectorale du 7 Mars 1924.)

JARDINS PUBLICS. — ACQUISITION DE TERRAINS. — PROPOSITIONS DE M. PASQUIER, NOTAIRE.

M. le MAIRE lit l'exposé suivant :

Messieurs,

Le 20 Décembre, M^e Pasquier, notaire, m'informait que la Société Duquaire avait l'intention de vendre la propriété des Sables d'une contenance de 2 hectares, située en face le Jardin Public et qu'un prix de faveur serait fait à la Ville, dans le cas où elle se porterait acquéreur.

Après quelques conversations, M^e Pasquier m'écrit le 23 Février, la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous informer que par lettre en date du 22 Janvier 1924, Monsieur Viard, avoué à Lyon, administrateur de la Société civile des terrains Duquaire, m'a autorisé à vendre les terrains situés

28 Février
1924

« en face le Jardin public, soit 20.000 mètres environ,
« au prix de 20 francs le mètre, payable au comptant.
« Par ma lettre en date du 9 Février, j'ai répondu à
« M. Viard que vous aviez accepté le prix de 20 francs
« le mètre, frais d'acte à votre charge et que l'affaire
« allait être soumise au Conseil Municipal.
« L'échange de cette correspondance est un engage-
« ment ferme de la part de la Société Duquaire, sous
« réserve que cette affaire soit soumise au Conseil Mu-
« nicipal lors de sa prochaine réunion.
« Veuillez agréer...

Je vous invite, Messieurs, à en délibérer.

Saint-Nazaire, le 26 Février 1924.

Le Maire,

V. LACOUR.

Séance du Conseil

M. le MAIRE. — Je m'excuse de vous présenter cette affaire sans vous en avoir entretenu en Commissions, et alors qu'elle ne figure même pas à l'ordre du jour. Il n'était pas possible d'attendre plus longtemps pour vous consulter, le notaire, M^e Pasquier, nous demandant une réponse urgente. Les événements sont donc cause de la précipitation avec laquelle nous sommes obligés d'agir en la circonstance.

La question est, cependant, d'importance au point de vue financier et grosse, aussi, de conséquences pour l'avenir de Saint-Nazaire.

Nous avons, là, l'occasion unique d'agrandir notre jardin public que tous s'accordent à reconnaître trop petit. Si nous la laissons échapper, il ne faudra plus songer à l'agrandissement du jardin actuel. Des propositions fermes ont déjà été faites en vue du lotissement du terrain où s'édifieraient des maisons d'habitations. Grâce à l'obligeance de M^e Pasquier un droit de préfé-

28 Février
1924

rence nous est accordé. L'Administration Municipale estime que le moment est favorable pour réaliser le désir de la population.

Elle vous propose, en conséquence, d'acheter les terrains qui nous sont offerts, à des conditions qui n'apparaissent pas excessives.

Par le fait de cette acquisition, nous doublerons la superficie du jardin public. Je sais bien que la rue de Pornichet séparera le nouveau jardin de l'ancien ; nos successeurs auront la faculté d'envisager la liaison des deux parties par un ou plusieurs passages aériens ou souterrains. Il y a là, une question d'avenir. Celle qui se pose, aujourd'hui, est beaucoup plus urgente et nous ne devons entrevoir, quant à présent, que l'acquisition et l'aménagement du terrain.

Sur la parcelle qui nous est offerte, deux maisons sont construites. Elles ne sont pas en bon état, mais leur réfection ne serait, sans doute, pas très onéreuse.

Dans ma pensée, l'une de ces maisons pourrait être affectée au patronage laïque de filles dont la création a dû être retardée par suite de l'absence de local convenable. Les fillettes trouveraient là, dans un coin de verdure, un asile agréable et sain.

L'autre maison serait utilisée au logement de jardiniers.

Ce point particulier, sur lequel je vous donne mes vues personnelles, sera à étudier, ultérieurement, de plus près.

Le prix de vente du mètre carré (20 francs) fait ressortir à 400.000 francs, chiffres ronds, la dépense totale d'acquisition (20.000 mètres carrés environ). Il faut ajouter, en outre, sur les frais d'aménagement (clôture, plantation, etc.), ainsi que sur les frais d'actes. Nous estimons ces frais à 100.000 francs, au maximum, de telle sorte qu'une somme globale de 500.000 francs serait indispensable à la réalisation du projet.

Nous ne pouvons, évidemment, songer à trouver cette somme sur notre budget ordinaire. C'est dire qu'un



Énigme n°1

Question d'observation : quels sont les horaires d'accueil du site d'animation situé à proximité ?